



Messagerie professionnelle

Par **quebec_old**, le **13/08/2007** à **08:12**

Bonjour,rrnrje me permets de vous écrire car je suis cadre financier dans une société (directement rattaché au Directeur de l'établissement) qui m'a coupé ma messagerie professionnelle (plus de correspondance possible avec l'extérieur et plus d'accès à distance) car je suis en arrêt maladie pour un mois.rnLa coupure totale de ma messagerie professionnelle a été effectuée après une semaine d'arrêt de travail. Je reprends mon poste le lundi 27 août prochain et suis susceptible de par mes fonctions d'avoir manqué des informations clés dans le fonctionnement de l'entreprise (je participe au conseil d'administration mensuel etc..).rrnrPouvez vous me dire si cela est légal ? rnQue puis-je faire pour retrouver mon adresse avant mon retour dans l'entreprise ?rrnrMerci d'avance et bonne journéeernrnCordialementrrnrnAGT